

Mortalité des colonies d'abeilles durant l'hiver 2020-2021

Enquête nationale auprès des apiculteurs

Attention si vous avez reçu plusieurs emails, ils correspondent à des déclarations différentes.
Votre numéro de dossier pour cette déclaration est : **[Num déclaration]**.

Une enquête :

- pour estimer, sur l'ensemble du territoire national, le taux de mortalité en sortie d'hiver 2020-2021 tel que déclaré par les apiculteurs, recueillir leurs avis sur cette mortalité et voir son évolution par rapport aux années précédentes
- pour identifier de potentiels facteurs de mortalité hivernale tels que déclarés par les apiculteurs
- qui concerne **tous les apiculteurs**, quel que soit le nombre de colonies déclarées en 2020, quel que soit le niveau de pertes constaté et qui ont accepté d'être contactés par messagerie électronique
- rapide à renseigner (environ 15 minutes) et accessible en ligne

Madame/Monsieur [Nom] [Prénom],

Vous recevez cet email car vous avez fait une déclaration de ruches sur le site Mes démarches dans laquelle vous avez accepté d'être contacté par messagerie électronique.

Nous vous invitons à participer à l'enquête nationale sur les mortalités hivernales 2020-2021 des colonies d'abeilles **avant le 03 mai 2021**, que la mortalité observée dans votre (vos) rucher(s) à l'issue de l'hiver soit nulle, moyenne ou forte. Votre questionnaire est accessible à partir du lien suivant :

[Répondre à l'enquête](#)

Pour la quatrième année consécutive, l'enquête est renouvelée pour estimer les pertes de colonies d'abeilles telles qu'observées par les apiculteurs en sortie d'hiver 2020-2021. Elle permettra de suivre l'évolution des mortalités hivernales observées par les apiculteurs depuis l'hiver 2017-2018.

Cette année, le questionnaire évolue. Les organisations apicoles GDSA 12, ADA AURA et ADA Grand-Est ont chacune décidé de mutualiser leur enquête avec celle-ci dans un objectif de diminuer le nombre d'enquêtes réalisées et de permettre une meilleure exploitation des résultats en local.

QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES

- Chaque apiculteur a un lien individualisé vers le questionnaire. Vos informations personnelles sont déjà pré-remplies pour faciliter votre saisie d'informations.
- Un seul questionnaire est attendu par déclaration de ruches.
- Vous pouvez fermer le questionnaire avant la fin. Vos informations seront sauvegardées (cliquez sur 'suivant' pour sauvegarder les informations sur la page avant de la fermer). Vous pourrez alors cliquer à nouveau sur le lien fourni au-

dessus pour recommencer où vous vous êtes arrêté et terminer de le remplir ultérieurement.

- Une fois votre questionnaire complété et validé, vous pouvez à nouveau y accéder et faire des corrections si besoin **avant le 03 mai 2021** (en cliquant à nouveau sur le lien au-dessus). Une fois vos corrections faites, n'oubliez pas de cliquer sur 'suivant' pour les sauvegarder.

L'enquête a été élaborée dans le cadre de la Plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé animale (Plateforme ESA), par un groupe de travail qui rassemble des experts techniques de plusieurs organismes impliqués en apiculture (ADA France, Anses, DDecPP, DGAI, GDS France, GNTSA, FNOSAD, INRAE, ITSAP et SNGTV). Ce travail a été réalisé en collaboration avec les organisations apicoles GDSA 12, ADA AURA et ADA Grand-Est.

De nombreux apiculteurs ont participé aux précédentes enquêtes et nous tenons à les en remercier. Les résultats de ces enquêtes sont disponibles sur le site de la plateforme ESA : <https://www.plateforme-esa.fr/page/derniers-bilans-et-resultats-de-la-thematique-enmha>.

Vos données personnelles ont été transmises par la DGAI à l'Anses qui se charge du traitement des données dans le cadre de l'enquête. Ces données servent uniquement à faire le lien avec vos déclarations de ruches de l'année précédente. Les réponses à l'enquête seront ensuite analysées de manière anonyme.

Les **données anonymisées** de l'enquête seront fournies aux organisations apicoles qui ont mutualisé leur enquête avec celle-ci pour leurs analyses en local. Elles seront aussi fournies aux organisations apicoles qui en ont fait la demande.

Nous vous remercions par avance de toute l'attention que vous voudrez bien accorder à cette démarche à la fois individuelle et collective, et du temps que vous pourrez consacrer à ce questionnaire. Les résultats seront d'autant plus significatifs qu'une grande proportion des apiculteurs y aura répondu.

Si vous rencontrez des difficultés vous pouvez nous contacter à cette adresse : enquete-nationale-abeilles@anses.fr.